

■ **Fiechter Electricité SA**, à Bofflens, c/o Pierre-Alain Fiechter. Nouvelle société anonyme. Statuts: 30 janvier 2004. But: exploitation d'une entreprise d'électricité, en particulier, installation, entretien et transformation d'installations électriques à courant fort et faible; travaux liés à la construction et au génie civil. Apport en nature/reprise de biens selon convention du 30 janvier 2004: certains actifs et les passifs de l'entreprise individuelle P.A. Fiechter, à Bofflens, soit un actif net de CHF 184'209.20; en contrepartie, il est remis 100 actions nominatives de CHF 1'000, le solde de CHF 84'209.10 constituant une créance de l'apporteur contre la société. Capital-actions entièrement libéré: CHF 100'000, divisé en 100 actions nominatives de CHF 1'000, avec restrictions quant à la transmissibilité. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Administration: Fiechter Pierre-Alain, de Clarmont, à Bofflens, avec signature individuelle. Réviseur: Burri Conseil & Révision Sàrl, à Yverdon-les-Bains. Journal no 2129 du 02.03.2004 (02157052 / CH-550.1.038.474-4)